

# AVIS DU MAIRE

Le Maire de la commune a l'honneur d'informer ses administrés qu'une

## RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL

se tiendra

**Jeudi 6 février 2020 à 20 h 00**

### ORDRE DU JOUR :

- **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2019.**
- **Délibérations :**
  1. *Intercommunalité* – Bilan de concertation et arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – Avis du Conseil Municipal.
  2. *Finances* – Ouverture de crédits en section d'investissement – Exercice 2020.
  3. *Finances* – Fixation de nouveaux tarifs municipaux.
  4. *Ressources humaines* – Recrutement de personnel sous contrat d'apprentissage.
  5. *Ressources humaines* – Délégation au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel.
- **Présentation des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal.**
- **Questions diverses.**

En Mairie, le 28 janvier 2020

Le Maire,  
Jacques LYS

  
